

Rapport du mandataire de
LA CIOTAT SHIPYARDS
au sein de Métropole Aix Marseille Provence
Année 2023

Sommaire

1 - Fiche récapitulative	3
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	3
a. Activités de l'EPL	3
b. Situation financière de l'EPL	5
c. Etat des filialisations	6
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	7
3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la collectivité	7
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire.....	7
b. Garanties d'emprunts de la collectivité.....	7
c. Avances en compte courant de la collectivité	7
d. Aides.....	8
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	8
4 - Contrôles et gestion des risques	8
a. Principaux risques et incertitudes	8
b. Contrôle interne	8
c. Contrôles externes.....	8
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	8
a. Actionnariat	8
b. Les dirigeants.....	9
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	9
d. Bilan de la gouvernance.....	10
e. Contrôle analogue	10

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix Marseille Provence au conseil d'administration de la SPL LA CIOTAT SHIPYARDS présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue pour les SPL ;
- de s'assurer que la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité Métropole Aix Marseille Provence.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	SPL LA CIOTAT SHIPYARDS
Siège social	46 Quai François Mitterrand 13600 La Ciotat
Date de création	26/04/1995
Secteur d'activité / métier	Développement économique
Objet social	Aménagement exploitation de services ayant pour but le développement industriel et maritime de la Ciotat en particulier en ce qui concerne le site des ex chantiers navals et le port vieux
Président(e) ou PDG	M. Patrick GHIGONETTO (PDG)
Commissaire aux comptes et date de nomination	PROVENCE MEDITERRANEE AUDIT
Nombre de salariés	47

2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de l'EPL

Présentation générale

Conformément au principe d'unicité de gestion posé par le protocole d'accord du 17 août 1994 qui a scellé la fin du conflit social et la fermeture de la NORMED, LA CIOTAT SHIPYARDS (ancienne dénomination : SEMIDEP Ciotat) a été créée en 1995 sous le régime des sociétés d'économie mixte locale afin d'assurer la réindustrialisation maritime du site des anciens Chantiers navals de la Ciotat. Le siège social de la société est situé au sein des chantiers navals (46 quai François Mitterrand 13600 La Ciotat).

Les engagements successifs pris par les collectivités et partenaires publics, ont permis la mise en œuvre d'un plan stratégique et le développement d'un pôle d'expertise industrielle et technologique lié au monde du yachting.

C'est ainsi que LA CIOTAT SHIPYARDS, transformée depuis le 3 décembre 2010 en société publique locale (SPL) dont sont actionnaires le Département, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Ville de La Ciotat, s'est vue déléguer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de la Ciotat dans le cadre d'un contrat de concession conclu le 23 décembre 1996 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une durée initiale de 20 années, prorogée jusqu'au 31 décembre 2057.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

L'activité 2023 a été marquée par une nette augmentation du chiffre d'affaires, 2023 étant la première année pleine d'exploitation de la nouvelle plateforme méga-yachts Atlas.

Les activités de l'exercice 2023 ont été les suivantes :

- Activités d'aménagement et de travaux :
 - o Les opérations :
 - Plan d'aménagement Scale UP 2018 ;
 - Mise à jour du plan d'aménagement en 2022 et 2023 ;
 - Développement des activités :
 - Plateforme Méga-Yachts Atlas 4300T (budget initial de 69 M€ HT et porté à 77 M€HT ;
 - Capacité d'accueil d'entreprises : Aménagement du Yachting village
 - Travaux de relocalisation du port à sec / Plateforme logistique Atlas.
 - Réhabilitation du patrimoine bâti existant
 - Travaux de rénovation et mise en sécurité bâtiment annexe Nef C ;
 - Réfection et mise en conformité des Nefs A, B, C.
 - Amélioration des conditions d'exploitation :
 - Développement de la fibre optique sur le site des chantiers navals ;
 - Travaux de remise à niveau électricité ;
 - Travaux réparations/transformation des quais sur le Port Vieux ;
 - Travaux de remise à niveau des quais des chantiers navals ;
 - Travaux de rénovation de la grue 250t.
 - Amélioration de la sureté :
 - Vidéosurveillance ;
 - Eclairage public ;
 - Clôture ;
 - Réaménagement de l'entrée du site.
 - Amélioration des conditions d'usage :
 - Renouvellement de la signalétique ;
 - Création d'un espace de convivialité.
 - Mise en valeur du site :
 - Environnement et développement durable :
 - Etude du potentiel de développement des énergies renouvelables ;
 - Démarrage anticipé d'opérations du nouveau plan d'aménagement et nouvelles opérations :
 - Esplanade armement ;
 - Construction du quai 9bis ;
 - Divers ;
 - Nouveaux projets :
 - o Projet d'installation BAC PRO Maintenance Nautique ;
 - o Démolition Bâtiment Gardiens / Réalisation d'une crèche.
 - o Clôture du Plan Long Terme 2010-2018 : La part du PLT réalisée en 2023 représente 296 K€ pour les travaux de confortement des quais du port vieux. Le solde de ces travaux sera réalisé et payé début 2024.
 - o La Grande Forme : La Grande Forme a fait l'objet d'un programme de conservation et de valorisation visant tout d'abord à pérenniser le bon fonctionnement de cet outil exceptionnel, en réalisant le remplacement du bateau-porte ancien, fortement dégradé, la consolidation des terre-pleins périphériques, et la sécurisation des abords et des accès de la forme, mais également

- à améliorer son exploitation en l’adaptant à la stratégie de développement retenue pour le site, l’accueil des grands yachts.
- Les opérations inscrites au PLT et reportées au plan Scale-up 2018 : En fin 2015, il a été retenu d’intégrer la réflexion sur le devenir du bâtiment de l’Armement, situé à la charnière entre le site industriel et la Ville, à l’élaboration du Plan d’Aménagement et de Développement des Chantiers Navals. Le plan Scale-up 2018 a retenu de conserver ce bâtiment et son environnement en « zone à définir ultérieurement ».
- Contrat de promotion immobilière « Yachting Village »
- Activité exploitation du port de plaisance :
 - Gestion administrative des usagers du port ;
 - Maintenance des ouvrages et équipements portuaires.
- Activité d’exploitation du site industriel :
 - Immobilier ;
 - Plateforme Méga-Yachts-Atlas ;
 - Grande Plaisance ;
 - Moyenne Plaisance ;
 - Grande forme ;
 - Postes à quai et refacturation énergie ;
 - Grues ;
 - Suivi sureté.

Perspectives de développement

En 2024, la société vise la poursuite et le déploiement de l’ensemble des activités en cours et l’aboutissement des projets en phase initiale jusqu’à présent.

b. Situation financière de l'EPL

Bilan financier et économique

€	2021	2022	2023	Tendance
Capital social	28 011 163	28 011 163	28 813 050	+2,9%
Chiffre d'affaires	19 797 520	12 009 566	16 922 418	+40,9%
Total produits d'exploitation	15 479 729	12 537 919	18 223 120	+45,3%
Coûts salariaux	3 046 702	3 168 942	3 259 416	+2,9%
Total charges d'exploitation	14 408 428	10 590 499	17 800 848	+68,1%
Résultat d'exploitation	1 071 301	1 947 420	422 272	-78,3%
Résultat net	1 407 649	1 783 779	746 065	-58,2%
Trésorerie nette	3 985 313	6 450 569	12 280 801	+90,4%
Capitaux propres	67 211 604	69 309 612	70 793 936	+2,1%

Une augmentation de capital de 801.887 €, réservée à la Ville de la Ciotat, a été réalisée en 2022 (cf. 2.d).

Le chiffre d’affaires a nettement progressé en 2023 (+40,9%), 2023 étant la 1^{ère} année pleine d’exploitation de la plateforme Atlas qui a généré un chiffre d’affaires de 3 M€.

Les coûts salariaux ont augmenté de 2,9%, notamment du fait des recrutements.

Les charges d’exploitation 2023 comprennent une dotation pour provision de gros entretien de 1,4 M€ ainsi qu’une provision pour contentieux de 3 M€ (sinistre peinture grue 250t + contentieux sur un marché de l’ascenseur à bateaux 4300t), ce qui, avec la hausse du prix de l’électricité, explique la forte variation par rapport à 2022 (+7 M€).

Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d’affaires par activités est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Rapport du mandataire – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS - au sein de la Métropole Aix Marseille Provence - Année 2023

		rappel : Chiffre d'affaires 2022 €		Chiffre d'affaires 2023 €			part du CA site industriel 2023	part du CA total 2023
				évolution 2022-2023	évolution 2022-2023			
IMMOBILIER	bureaux	367 380		420 276	14%			
	ateliers	906 356		980 325	8%			
	locaux sociaux, entrepôts	20 075	2 297 498	20 958	4%	2 726 690	19%	17,7%
	commerces	230 919		257 953	12%			
	terre-pleins	772 769		1 047 179	36%			16,1%
ATLAS MEGA-YACHTS	redevance fixe capitalisée AOT MB92	272 296		1 000 000	267%			
	redevance annuelle AOT MB92	105 188		656 599	524%			
	stationnement place publique		494 484	975 000	#DIV/0!			
	manutentions ascenseur 4300t	117 000		390 000	233%	3 089 366	525%	20,1%
	mobilisation personnel complémentaire			63 968	#DIV/0!			
	location chariot de transfert			3 800	#DIV/0!			
	postes à quai Atlas				#DIV/0!			
GRANDE PLAISANCE	manutentions Ascenseur	639 041		613 500	-4%			
	stationnement aire de carénage publique	407 433		416 250	2%			
	AOT 4 places		1 452 084	154 404	#DIV/0!	1 596 565	10%	10,4%
	terre-plein AOT Monaco Marine	361 752		377 076	4%			
	location chariot	7 756		3 865	-50%			
	mobilisation personnel complémentaire	36 101		31 469	-13%			
MOYENNE PLAISANCE	manutentions Roulev	166 681		148 010	-11%			
	stationnement aire de carénage publique	149 857		133 044	-11%			
	terre-plein AOT MB92	123 998	468 388	129 509	4%	438 495	-6%	2,9%
	location remorque	23 768		17 100	-28%			
	mobilisation personnel complémentaire	4 085		10 833	165%			2,6%
GRANDE FORME	manutentions bateau porte	10 126		11 282	11%			
	postes à quai Grande Forme	200 633		212 938	6%			
	AOT terre-plein et locaux associés MB92	2 187 353	2 398 113	1 653 725	-24%	1 877 945	-22%	12,2%
					#DIV/0!			
250 T	manutentions 250 T	751		3 000	299%			
	stationnement aire de carénage 250T		941	264 803	#DIV/0!	268 587	#####	1,7%
	terre-plein AOT associé				#DIV/0!			1,6%
	locations palonnier, barres, sangles, pant				#DIV/0!			
	mobilisation personnel complémentaire	190		784	313%			
PORTIQUE 660 T	manutentions Portique 660t	132 355		140 872	6%			
	locations palonnier, barres, sangles, pant	29 414		32 672	11%			
	terre-pleins associés		199 319		#DIV/0!	210 747	6%	1,4%
	mobilisation personnel complémentaire	37 550		37 204	-1%			1,2%
POSTES A QUAI	postes à quai (hors grande forme)	916 770	916 770	1 302 723	12%	1 302 723	42%	8,5%
								7,7%
REFACTORATION ENERGIE	eau	144 435		121 317	-16%			
	électricité	2 196 928	2 341 363	3 560 125	62%	3 681 441	57%	23,9%
DIVERS SITE INDUSTRIEL	badges accès	87 782		116 848	33%			
	accès véhicules	69 933		63 614	-4%			
	revente masques		166 361		#DIV/0!	182 017	9%	1,2%
	pénalités et divers	12 647		1 555	-88%			1,1%
SOUS-TOTAL SITE INDUSTRIEL		10 735 320	10 735 320	15 374 577		15 374 577	43%	100%
PORT VIEUX	port à flot annuels	516 512		644 279	25%			
	port à flot passagers	364 806		465 575	28%			
	port à sec	198 152	1 201 070	222 472	12%	1 466 462	22%	8,7%
	terrasses	71 288		72 966	2%			
	divers port (taxe bateliers, badges, sortie carénage, di	50 312		61 170	22%			
PRESTATIONS LCS YACHTING VILLAGE	contrat de promotion immobilière							
	contrat d'assistance	73 176	73 176	81 379	11%	81 379	11%	0,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL		12 009 567	12 009 567	16 922 418		16 922 418	40,9%	100%

c. Etat des filialisations

Présentation globale

La SASU LCS YACHTING VILLAGE, créée en 2018, est une filiale à 100 % de la SPL LA CIOTAT SHIPYARDS ;

Son capital est de 250.000 €. Elle a pour objet la création et l'exploitation d'un programme immobilier d'entreprises, dédié au développement d'un cluster industriel tourné vers le yachting, sur le terrain dit « zone des

calanques », situé sur le territoire de la commune de la Ciotat et dont la Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire.

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 6 août 2018 (notifié le 24/09/2018) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence (elle-même actionnaire de LA CIOTAT SHIPYARDS) et LCS Yachting Village, pour une durée de 30 ans à compter de sa notification.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Evolution de l'actionnariat

Les changements intervenus l'année précédente ou dans l'année concernent une modification du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire du 04/01/2023 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 801.887€ en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'augmentation étant réservée à la Ville de la Ciotat.

Cette augmentation a eu pour conséquence de modifier la répartition du capital et des sièges au conseil d'administration entre les 4 actionnaires.

Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône a perdu un siège (occupé par M. Moraine) au profit de la Ville de La Ciotat (représentée dès lors par M. Tixier et Mme Salvo).

La répartition actuelle du capital à l'issue de cette augmentation est détaillée dans le tableau du point 5.a.

3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la collectivité

Les contrats qui lient l'EPL et la collectivité sont récapitulés, avec leur objet, leur montant et le cas échéant le secteur d'activité dont ils relèvent.

a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Convention de financement des travaux de remise en état et de restructuration de la Grande Forme des chantiers navals et pour les travaux de confortement des quais du port vieux de La Ciotat (et ses 3 avenants : accordant une subvention d'un montant de :

- 2.038.000 € pour la remise en état (équipement de base) ;
- 1.159.000 € pour la restructuration de l'équipement (compensation de service public) ;
- 229.000 € pour le confortement des quais du port vieux (équipement de base)

Soit un total de 3.426.000 €, dont 3.343.619 € déjà versés.

b. Garanties d'emprunts de la collectivité

Néant

c. Avances en compte courant de la collectivité

La commission permanente de la Métropole Aix Marseille Provence, par délibération du 15 décembre 2022 a consenti à LA CIOTAT SHIPYARDS une avance en compte courant d'associé, d'un montant de 1.784.000 €.

La convention d'avance a été également approuvée par le Conseil d'Administration de LA CIOTAT SHIPYARDS lors de sa séance du 16 novembre 2022. Cette convention a été signée puis notifiée le 19 décembre 2022 à la SPL.

Cette avance, d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, a pour objet de renforcer la trésorerie de la SPL afin de faire face à l'augmentation du coût de réalisation de la plateforme Atlas (cf. page 5). Les fonds ont été versés le 11 janvier 2023.

d. Aides

Cf. point 3.a ci-dessus.

Aucune nouvelle aide en 2023.

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Néant

4 - Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Le site de La Ciotat maintient sa position de leader mondial des yachts de plus de 50 ml grâce à l'avantage compétitif que lui procure la complémentarité entre sa nouvelle plateforme Atlas de 4300 t (yachts de 80 à 115ml) avec la Grande Forme de radoub qui lui permet d'accueillir les plus grands yachts du monde (MY A+ de 147 ml en juin 2022).

Les enjeux environnementaux (mise en œuvre ICPE) et de sûreté (norme ISPS) sont maintenant bien maîtrisés de sorte qu'il ne subsiste plus aucun risque dans ces domaines.

Un nouveau plan de développement à long terme sur la décennie 2023-2030 sera soumis à l'approbation des collectivités actionnaires après le rapport définitif de la chambre régionale des comptes.

b. Contrôle interne

En interne, la société dispose d'un guide des procédures internes, approuvé par son Conseil d'Administration, qui établit les procédures de passation des contrats de la société entrant dans le champ d'application du code de la commande publique.

L'organisation comptable et budgétaire des activités de la société, et l'organisation générale des procédures de contrôle interne sont décrites dans son guide du contrôle interne.

Une charte de déontologie et cartographie des risques a été préparée en 2023 et doit être approuvée.

c. Contrôles externes

Depuis juillet 2023, la SPL LA CIOTAT SHIPYARDS fait l'objet d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2016 à 2022.

Le rapport d'observations définitives sera publié à l'automne 2024.

5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix Marseille Provence	65 490	9 983 950,50 €	34.65%
	Département des Bouches-du-Rhône	65 629	10 005 141,05 €	34.73%
	Région PACA	33 894	5 167 140,30 €	17.93%
	Ville de La Ciotat	23 987	3 656 818,15 €	12.69%

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Total	189 000	28 813 050€	100.00%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivité	M. Patrick GHIGONETTO	Oui	28/04/2016
	M. Bernard DEFLESSELLES	Non	31/07/2020
	Mme Caroline MAURIN	Non	31/07/2020
	M. Alexandre DORIOLE	Oui (pour la Région)	16/12/2021
Département des Bouches du Rhône	Mme Judith DOSSEMONT	Oui	23/07/2021
	M. Gérard FRAU	Non	16/04/2015
	M. Gérard GAZAY	Non	16/04/2015
	Mme Danielle MILON	Non	16/04/2015
Ville de La Ciotat	M. Jean Louis TIXIER	Oui	04/07/2020
	Mme Arlette SALVO	Non	12/12/2022
Conseil Régional PACA	Mme Sandra KUNTZ	Non	02/07/2021
	M. Bruno GENZANA	Non	02/07/2021

Depuis lors, il est à noter que début 2024, Mme MILON a été remplacée par M. Thierry SANTELLI en tant que représentant permanent du Département des Bouches-du-Rhône au Conseil d'Administration de LA CIOTAT SHIPYARDS.

Organisation de la gouvernance

Par délibération en date du 03/12/2010, le conseil d'administration, dans la continuité de la décision prise le 10 février 2005, a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, M Patrick GHIGONETTO a été désigné par délibération du conseil d'administration du 16/10/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, M Philippe VINCENSINI a été désigné par délibération du conseil d'administration du 30/07/2021, pour une durée de 3 ans.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les représentants des 4 collectivités actionnaires ne perçoivent aucune rémunération au sein de l'EPL et de ses filiales.

Il n'y a pas non plus de jetons de présence.

Le Président n'a pas d'indemnité de fonction.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par délibération du Conseil d'Administration de LA CIOTAT SHIPYARDS à 150.000 € nets annuels, plus véhicule de fonction, affiliation aux contrats collectifs de mutuelle et de prévoyance de la société.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale et participation des représentants

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2023 :

Date	Principaux points abordés	Quorum	Dont représentants de la Métropole
4 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du résultat probable 2022 et budget 2023, - Présentation d'une rétrospective sur l'activité et les réalisations de la société en 2022. 	10 présents 2 absents dont 1 ayant donné pouvoir	Présents : M. Ghigonetto M. Deflesselles M. Doriol Mme Maurin
10 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, - Nouvelle répartition des sièges d'administrateurs : accueil de Mme Salvo - Arrêté des comptes de l'exercice 2022, - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 - Modification des statuts : possibilité de réunir le conseil d'administration en visio : rapport à l'assemblée générale - Modification du guide des procédures internes - Convocation de l'assemblée générale mixte devant approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2022 et la modification des statuts, fixation de l'ordre du jour et approbation du projet de résolutions, - Approbation du protocole d'accord transactionnel du marché lot 3 de l'opération Atlas (travaux de VRD, électricité, rails et équipements de la plateforme), - Lancement de la mise en concurrence pour l'attribution des places publiques de la grande plaisance. 	7 présents 5 absents dont 4 ayant donné pouvoir	Présents : M. Ghigonetto M. Deflesselles M. Doriol Mme Maurin

L'assemblée générale s'est réunie les :

- 04/01/2023 : assemblée extraordinaire pour approbation de l'augmentation de capital (M. Ghigonetto présent) ;
- 30/06/2023 : assemblée ordinaire pour approbation des comptes annuels 2022 (M. Ghigonetto présent).

e. Contrôle analogue

Les modalités de contrôle analogue sont définies à l'article 26 des statuts de la SPL, qui instaure un comité de contrôle analogue, dont le fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur de contrôle analogue (approuvé par le Conseil d'Administration du 16 juillet 2012).

Le comité de contrôle analogue est composé de la manière suivante :

- Pour chaque collectivité, le directeur général des services ou son représentant, avec voix délibérative ;
- Le directeur général de LA CIOTAT SHIPYARDS ou son représentant, avec voix consultative ;
- Participation possible de collaborateurs qualifiés.

Périodicité de réunion : Le Comité se réunit au moins quatre fois par an, et avant chaque réunion du Conseil d'Administration.

Convocation, animation : L'ordre du jour est établi par les collectivités actionnaires au regard d'une proposition du directeur général de la SPL. Une fois arrêté, il est transmis avec la convocation par le représentant de la collectivité actionnaire majoritaire qui assurera la conduite de la réunion.

Rapport du mandataire – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS - au sein de la
Métropole Aix Marseille Provence - Année 2023

Compte rendus et suivis : Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu par un secrétaire de séance désigné en début de réunion parmi les représentants des collectivités. Ceux-ci veillent à diffuser ce compte rendu aux exécutifs de leurs institutions respectives, afin notamment de préparer les décisions que leurs administrateurs au sein de la SPL seront amenés à prendre. Le compte-rendu est également adressé au président de LA CIOTAT SHIPYARDS.

Le nombre de conseils d'administrations ayant été réduit en 2023, (aucune décision stratégique majeure n'ayant été prise en 2023 dans l'attente de la fin du contrôle de la chambre régionale des comptes), le comité de contrôle analogue ne s'est ainsi réuni que 2 fois en 2023 : 13 avril et 18 octobre 2023.